

A graphic of a blue balance scale is centered on a light green background. The scale is tilted, with the right pan being lower than the left. The text is overlaid on the scale. At the top left, there are three red triangles pointing upwards.

ASPECT MEDICO-LEGAUX

Angioplastie & Chirurgie Carotidienne

MEET 08

CANNES

Jacques

Azorin

Expert National
Hôpital Avicenne Bobigny



Qu'est ce qu'un malade ?

- Tout malade est un procès potentiel !
- Eliminer de son vocabulaire :
 - c'est facile ... ,
 - c'est un geste de routine

« c'est facile = ça peut rapporter gros !!! »

« C'est difficile vous serez un héros !!! »





Qu'est ce qu'un Docteur , une Ibode ?

- C'est un praticien ou une infirmière formé (e) durant de longues années pour soigner...
- Et non pour se défendre...
- Par contre il est sensé connaître :
 - Le Code de déontologie ...
 - La Loi , en particulier celle du 04 mars 2002





Qu'est ce qu'un expert judiciaire ?

- ✓ Auxiliaire de justice
- ✓ Un Médecin souvent spécialiste
- ✓ Missionné par le Magistrat





Qu'est ce qu'un Juge?

- Un Magistrat qui officie dans 3 Types de Juridiction:
 - TGI : Procédure le référé
 - Assurance : « Multi risque habitation »
 - Exercice libéral , Clinique ou Hôpital
 - TA : Procédure Administrative
 - Hôpital = Personne Morale
 - Praticien éclaire le TA sans être directement concerné
 - Pénal: Procédure Correctionnelle
 - Praticien directement concerné quelque soit le statut de l'exercice privé ou public, instruction JI, Pas de contradictoire





Indemnité et des in

Cette p

DE

auprès de la c

La loi du 4 mars 2002 conciliation et d'indé pour objectif de pe

La commission r commissions r

COMMISSIONS

Antilles, Basse-Norm Guyane, Haute-N Nord Pas-de-Ca Picardie

Auvergne, B Languedoc-Roussill d'Azur et

Alsace, Char Franche-C

Aquitair Midi-Pyrénées

Renseigner

Vous pouvez saisir

- si vous-mêm
- si, en tant q de la CRCI, v qui vous sen
- si vous êtes
- si vous agiss protégé, etc.

La commission est

- dommage su
- ou incapacit

Et, exceptionnellem

- inaptitude dé
- ou troubles p

ATTENTION

Etat civil du demandeur

Votre état civil :

Votre nom de naissance (suivi :

Vos prénoms :

Votre date de naissance : |_|_|

Votre adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Votre téléphone : |_|_|_|_|

Votre organisme de sécurité

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Votre numéro de sécurité soci

Votre protection complémen

Nom de la société :

Adresse de la société :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Votre numéro de contrat le cas

Votre situation professionnel

Votre profession au moment du

Votre profession actuelle :

Si)

vous devez don

Etat civil de la victime p

Etat civil de la victime :

Son nom de naissance (suivi s

Ses prénoms :

Sa date de naissance : |_|_|

Lien avec le demandeur :

Son organisme de sécurité s

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Son numéro de sécurité social

Sa protection complémentaire

Nom de la société :

Adresse de la société :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Son numéro de contrat le cas)

→ Si vous êtes le représenta

Son adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|

Son téléphone : |_|_|_|_|

Sa profession au moment du

Sa profession actuelle :

→ Si vous êtes l'ayant droit d

Précisez la date du décès : |_|

Sa profession au moment de l'

Certaines des informations contenues s auprès de la commission - voir page 1

DOMMAGES ET PREJUDICES

Quelles sont les coordonnées du ou des professionnels (médecin ou autre), établissements de santé (hôpital, clinique...), producteurs, exploitants ou distributeurs de produits de santé (médicaments, prothèses, etc) que vous estimez être à l'origine du dommage subi ?

1 - Nom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune :

2 - Nom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune :

3 - Nom :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Quelles sont la ou les date(s) des actes médicaux à l'origine du dommage ?

Quels sont les dommages et préjudices subis ?

(Doivent être résumés ici les dommages et les préjudices de la victime principale ainsi que, le cas échéant, les préjudices personnels et/ou économiques subis par ses proches.)

Action en justice éventuellement en cours :

Avez-vous engagé (pour vous-même ou pour la victime) une action en justice en vue d'une indemnisation ? OUI NON

Si oui, à quelle date ? |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_|_| Devant quel tribunal ?

Date : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_|_|

Signature :

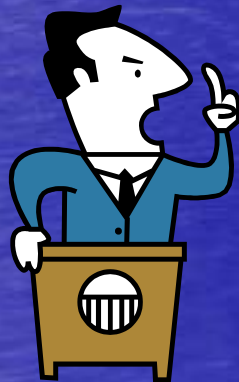
ATTENTION : Vous venez de remplir votre formulaire. Pour que votre dossier soit complet, vous devez fournir les pièces justificatives indiquées à la dernière page. Adresser votre dossier par lettre recommandée avec accusé de réception à la commission régionale d'indemnisation de la région correspondant au lieu de survenue de l'accident médical ou déposez-le au secrétariat de la commission contre récépissé.

Certaines des informations contenues dans le présent document sont destinées aux fichiers de la commission régionale : le droit d'accès et de rectification peut être exercé soit auprès de la commission - voir page 1 -, soit auprès de l'ONIAM - 36, av. du Général de Gaulle - 93175 BAGNOLET Cedex (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

Rapport de HAS

“L'Angioplastie de l'artère carotide avec endoprothèses par ponction artérielle” = Bible

Mai 2007



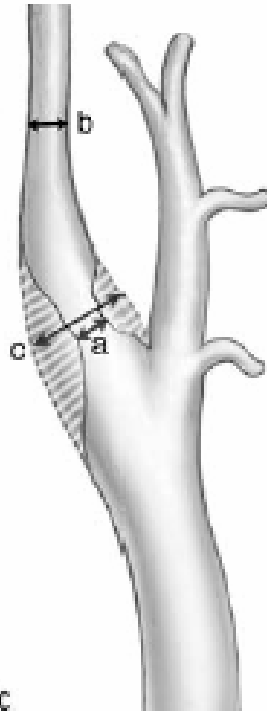


Analyse de la Bibliographie

- Différences entre les études au sujet de :
 - Evaluation des critères majeurs dans les études randomisées qui comparent le traitement chirurgical et endovasculaire des carotides
 - Définition des évènements neurologiques
 - Sténoses carotidiennes symptomatiques ou asymptomatiques ou de différentes étiologies
 - Evaluation du degré de sténose (ECST, NASCET)



EVALUATION NASCET



Méthode de mesure NASCET

$$\% \text{ de sténose} = \frac{b - a}{b}$$

Méthode de mesure ECST

$$\% \text{ de sténose} = \frac{c - a}{c}$$



Indications Chirurgicales des sténoses de l'Artère Carotide

- Sténose Symptomatique athéroscléreuse
 - Entre 70% et 99% (NASCET)
- Sténose Asymptomatique athéroscléreuse
 - Entre 60% et 99%(ACAS ,ACST)
- Avec AIT ou AVC < 2 semaines (Nascet)



INDICATION DE ANGIOPLASTIE AVEC ENDOPROTHÈSE dans les sténoses symptomatiques de l'Artère Carotide (SPACE)

- Si le Chirurgien ne souhaite pas opérer pour des considérations techniques ou anatomiques
- Si les conditions médico-chirurgicales sont considérées comme dangereuses :
 - Risque Clinique; Insuffisance cardiaque FE < 30%
 - Risque Hémodynamique : occlusion carotidienne controlatérale
 - Risque Thérapeutique : association aspirine et clopidogrel (± chirurgie ou angioplastie)



INDICATION DE ANGIOPLASTIE AVEC STENT

Sténoses Asymptomatiques athéroscléreuse Carotidienne

- Pas d'indication: aucun bénéfice démontré par de larges études randomisées
- Seulement après une approche multidisciplinaire si le chirurgien estime que la chirurgie est contre-indiquée



STENOSES CAROTIDIENNES RADIQUES

- Rare : 3 % des interventions

- Soit Chirurgie , soit angioplastie en fonction :
 - Etat cutané
 - Durée de vie : pronostic carcinologique
 - Approche multidisciplinaire



Sténoses Carotidiennes post chirurgicales Redux

- Soit chirurgie ou Angioplastie avec stent depend de :
 - Etat cutané
 - Durée de vie : pronostic carcinologique
 - Approche multidisciplinaire
 - Conditions anatomiques
 - Risque neurologique
- Angioplastie semble une approche plus facile

The New ENGLAND JOURNAL of MEDICINE CLINICAL DECISIONS

Management of Carotid Stenosis – Polling Results

Autumn Klein, M.D., Ph.D., Caren G. Solomon, M.D., M.P.H., and Mary Beth Hamel, M.D., M.P.H.

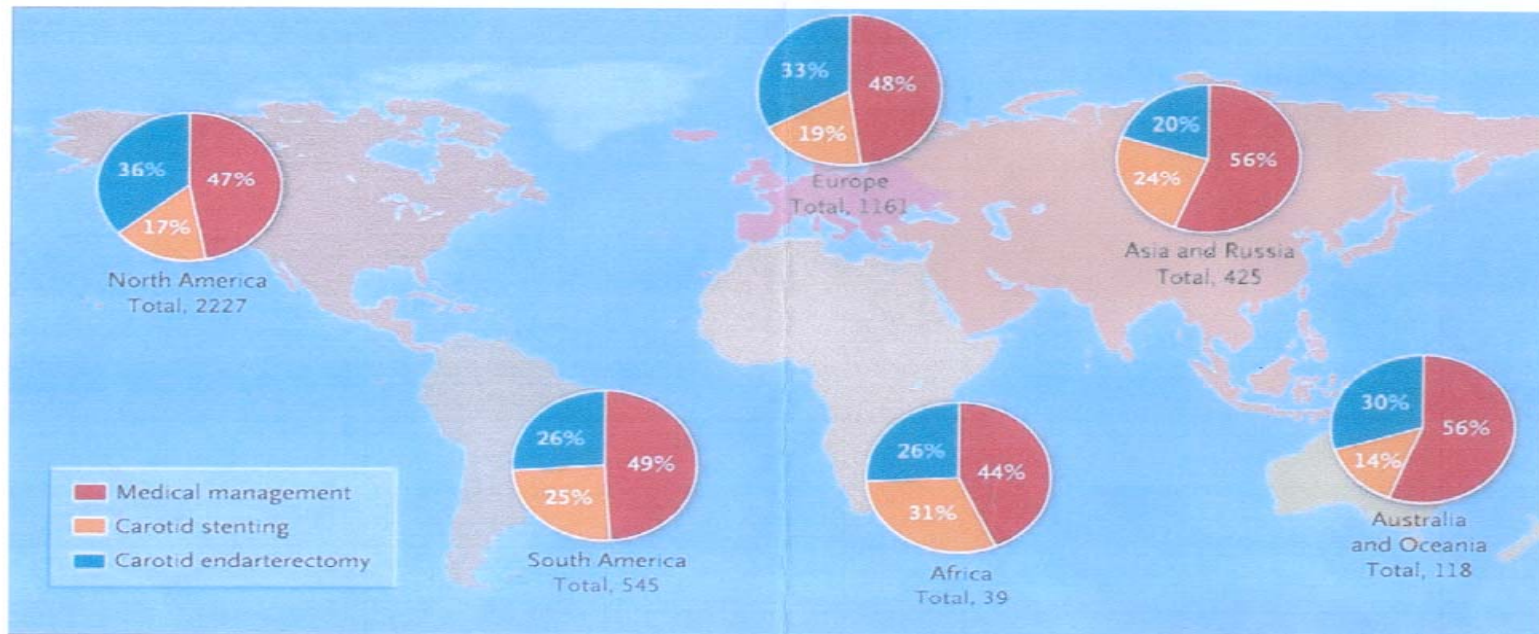


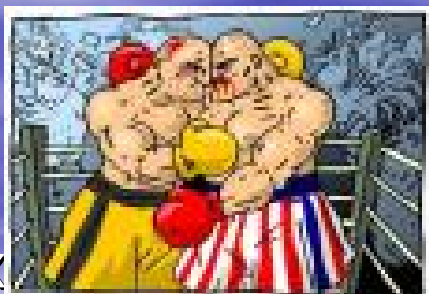
Figure 1. Percentage of Participants Choosing Each Treatment Option for the Management of Carotid Stenosis.

The total number of participants who voted and the percentage who selected each option are shown for each continent or region. The percentages did not vary substantially according to continent or region. An interactive graphic that includes the total numbers of votes and percentages according to country is available at www.nejm.org.



L'expertise?

- L'Accédit
- La Mission
- Information?
- Procédure effectuée suivant les règles de l'art de la science acquise?



➤ « Groupe Balint »:éclairer le magistrat



- Doléances, Examen Clinique
- Evaluation des préjudices



La Mission ?

- Questions souvent standardisées
 - TGI
 - TA
 - CRCI
 - Pénal
- Ne répondre qu'aux questions de la Mission

L'information ?



- « Éclairer sans inquiéter »
Art.35 Code déontologie
- Lettre au médecin traitant :
 - Mr x... a bien compris les risques et bénéfices ... de la procédure
 - Je lui ai remis une feuille d'information
 - Pas d'obligation de faire signer
 - Mais preuve d'information
- Radio: dble responsabilités
 - Prescripteur de l'acte
 - Réalisateur de l'acte
- Radio Pb :nbre d'actes,délai court , pas de Cs...
 - Organisation +++





Qu'est ce que les règles de l'art ?

Tout chirurgien , tout radiologue , tout cardiologue est un artiste qui s'ignore

1er exemple : Dr. X... opère Mr Y... d'une endartériectomie carotidienne sous AG.

A son réveil Mr. Y... est hémiparétique . Le Dr. X... vérifie son anastomose par un contrôle immédiat en artériographie : celle ci est perméable .

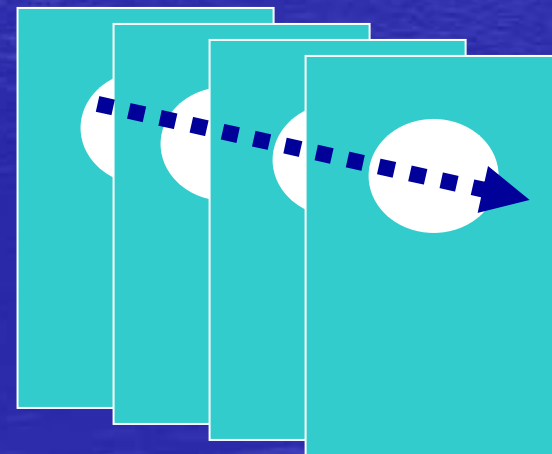
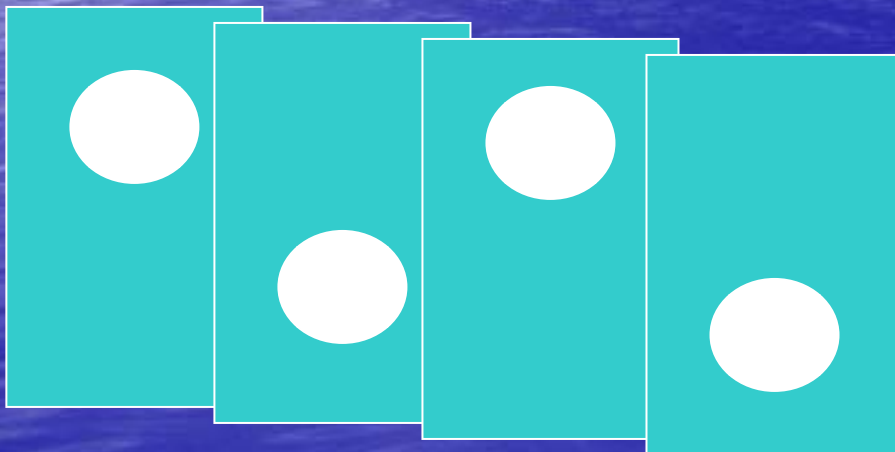
En expertise il dit à son patient et surtout à la famille :

« Monsieur je vous ai opéré suivant les règles de l'ART !!!



Diagramme de “Reason”

- Bien connu en aviation
 - 4 murs (pare feu)
 - 4 trous
- Hazard thérapeutique “alea”
- Même année , autre équipe,
même attitude , issue differente



EPP, EPR /

Evaluation des pratiques professionnelles Evènements porteurs de risque



- Chaque praticien doit être évalué
- Chaque praticien doit déclarer les EPR
- Synthèse débouchera un guide des bonnes pratiques
 - (± opposable)



Qu'est ce que les règles de l'art ?

- Procédures effectuées suivant les règles de l'art ?
 - Anesthésie
 - Indication
 - Technique
 - Matériel
 - Soins post-opératoires.....
- Importance des guidelines ou recommandations , des consensus des réunions multidisciplinaires
- Rôle des sociétés savantes
- Importance de l'écrit :
« les paroles s'envolent , les écrits restent »





« plaidoyer de l'expert »

- Chaque Praticien est un artiste en puissance ...
- Comme tout amateur d'art l'expert sera sensible à une œuvre bien construite pour l'évaluer suivants des « guidelines » précis
- Le magistrat évaluera la perte de chance
- La pensée unique n'existe pas :
« il faut être capable à tout moment de faire partager sa pensée »





« Plaidoyer pour un expert »

- Le malade, le Docteur, le juge, l'expert...
- Le bon, la brute et le truand...
- Tout est possible si l'on est capable de justifier ses actes
- L'expert vous en sera reconnaissant
- Vos assurances aussi



MPVA